

REVUE DROIT & SOCIETE

PÉRIODIQUE SCIENTIFIQUE À COMITÉ DE LECTURE, ÉDITÉE PAR L'INSTITUT D'ÉTUDES SOCIALES ET MÉDIATIQUE
CONSACRÉE À LA PUBLICATION D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DANS LES DOMAINES JURIDIQUE ET SOCIAL.

Directeur de publication : Younes Bennane - Rédactrice en chef : Sanaa Haouata

LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE ROYAUME DU MAROC :

ENJEUX ET PERSPECTIVES A L'AUNE DE LA ZLECAF

Écrit par :

CHADLI MEHDI
LYDIE EVELINE EKAMBI PRISO



مجلة القانون و المجتمع Revue Droit et Société



E ISSN 2737-8101

REVUE DROIT & SOCIETE

مجلة القانون و المجتمع

دورية علمية محكمة تعنى بالدراسات والأبحاث في المجال القانوني والاجتماعي والاقتصادي.
PERIODIQUE SCIENTIFIQUE A COMITE DE LECTURE, CONSACRE A LA PUBLICATION D'ETUDES
ET DE RECHERCHES DANS LES DOMAINES JURIDIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL



DOI: <https://doi.org/10.5281/zenodo.16851911>

Vol. 6 N°17, Avril/ Juin 2025

LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE ROYAUME DU MAROC : ENJEUX ET PERSPECTIVES A L'AUNE DE LA ZLECAF

ECONOMIC COOPERATION BETWEEN THE REPUBLIC OF CAMEROON AND THE KINGDOM OF MOROCCO: CHALLENGES AND PROSPECTS IN THE LIGHT OF THE AFCFTA

CHADLI MEHDI

*Chercheur en Droit International Économique
Laboratoire d'études et de recherches juridiques et politiques (LERJP)
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Souissi
Université Mohammed-V, Rabat, Maroc
mehdi.chadli@um5s.net.ma*

LYDIE EVELINE EKAMBI PRISO

*Chercheuse en Droit International Économique et Relations internationales
Laboratoire d'études et de recherches juridiques et politiques (LERJP)
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Souissi
Université Mohammed-V, Rabat, Maroc
lydieeveline_ekambipriso@um5.ac.ma*



CHADLI, M., & LYDIE EVELINE, E. P. (2025). LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE ROYAUME DU MAROC : ENJEUX ET PERSPECTIVES A L'AUNE DE LA ZLECAF. Revue droit et société, 6(17), 34-63.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.16851911>



Éditée Par
SOCIAL AND MEDIA STUDIES INSTITUTE



REVUE DROIT & SOCIÉTÉ
ISSN : 2737-8101

LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE ROYAUME DU MAROC : ENJEUX ET PERSPECTIVES A L'AUNE DE LA ZLECAF



RESUME

Cet article examine les relations économiques entre le Cameroun et le Maroc à l'aune de la Zone de Libre-Échange Continental africaine (ZLECAF). Depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques en 1965, les deux pays ont signé de nombreux accords de coopération dans divers domaines. Les échanges commerciaux se sont intensifiés depuis les années 2000, le Maroc devenant le principal fournisseur africain du Cameroun. Ce dernier

CHADLI MEHDI

*Chercheur en Droit International
Economique
Université Mohammed-V, Rabat, Maroc*

LYDIE EVELINE EKAMBI PRISO

*Chercheuse en Droit International
Economique et Relations internationales
Université Mohammed-V, Rabat, Maroc*

34

exporte principalement des engrais, des produits manufacturés et des services bancaires, tandis que le Cameroun exporte des matières premières comme le bois, le cacao et le coton.

Les investissements marocains au Cameroun se sont multipliés dans des secteurs clés tels que la banque, l'assurance, le BTP, les télécommunications et la cimenterie. La coopération s'étend également aux domaines portuaires, ferroviaires et aériens. Les deux pays ont identifié des secteurs prioritaires communs, notamment l'énergie, l'agro-industrie, le numérique et les infrastructures, ouvrant de nouvelles perspectives de collaboration.

L'adhésion du Cameroun et du Maroc à la ZLECAF offre de nouvelles opportunités en réduisant les barrières commerciales. Cependant, des défis persistent, notamment les politiques protectionnistes et la nécessité d'harmoniser les réglementations. En conclusion, la coopération économique Cameroun-Maroc est en plein essor, soutenue par des politiques volontaristes et un cadre juridique favorable. La mise en œuvre de la ZLECAF devrait renforcer cette dynamique, à condition de surmonter les obstacles existants. Le renforcement de ce partenariat permettrait aux deux pays de profiter pleinement des avantages de l'intégration continentale.

Mots-clés : Coopération bilatérale, Cameroun, Maroc, commerce, investissements, ZLECAF; Zone de libre-échange continentale africaine.

ECONOMIC COOPERATION BETWEEN THE REPUBLIC OF CAMEROON AND THE KINGDOM OF MOROCCO: CHALLENGES AND PROSPECTS IN THE LIGHT OF THE AFCFTA

ABSTRACT

This article examines the economic relations between Cameroon and Morocco in light of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA). Since the establishment of their diplomatic relations in 1965, the two countries have signed numerous cooperation agreements in various fields. Trade exchanges have intensified since the 2000s, with Morocco becoming Cameroon's main African supplier. Morocco primarily exports fertilizers, manufactured goods, and banking services, while Cameroon exports raw materials such as timber, cocoa, and cotton.

CHADLI MEHDI

*Researcher in International Economic
Law*

Mohammed V University, Rabat, Morocco

LYDIE EVELINE EKAMBI PRISO

*Researcher in International Economic
Law and International Relations*

Mohammed V University, Rabat, Morocco

35

Moroccan investments in Cameroon have multiplied in key sectors such as banking, insurance, construction, telecommunications, and cement production. Cooperation also extends to port, rail, and air transport domains. Both countries have identified common priority sectors, including energy, agro-industry, digital technology, and infrastructure, opening up new prospects for collaboration.

Cameroon and Morocco's membership in the AfCFTA offers new opportunities by reducing trade barriers. However, challenges persist, particularly protectionist policies and the need to harmonize regulations. In conclusion, the economic cooperation between Cameroon and Morocco is flourishing, supported by proactive policies and a favorable legal framework. The implementation of the AfCFTA should strengthen this dynamic, provided existing obstacles are overcome. Reinforcing this partnership would allow both countries to fully benefit from the advantages of continental integration.

Keywords: *Bilateral cooperation, Cameroon, Morocco, trade, investments, AfCFTA; African Continental Free Trade Area.*

INTRODUCTION :

Dans un contexte où l'Afrique s'efforce de redéfinir sa trajectoire de développement à travers une intégration économique plus forte et plus inclusive, les partenariats bilatéraux entre États africains prennent une dimension nouvelle. Le lancement de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) marque une étape décisive vers la construction d'un marché commun africain, dans lequel les relations interétatiques ne doivent plus se limiter à l'échange diplomatique, mais viser à structurer des dynamiques économiques durables. Dans ce cadre, la coopération entre le Royaume du Maroc et la République du Cameroun représente un cas emblématique de ces ambitions panafricaines renouvelées. Depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques en 1965, les deux pays ont tissé un partenariat économique multidimensionnel, articulé autour de secteurs clés tels que les infrastructures, les télécommunications, les banques, l'agro-industrie ou encore les transports.

Cependant, malgré l'intensité des échanges et la multiplication des accords bilatéraux, plusieurs interrogations persistent quant à la cohérence stratégique et à l'impact réel de cette coopération. La question centrale qui se pose est donc la suivante : dans quelle mesure la coopération économique entre le Maroc et le Cameroun constitue-t-elle un levier structurant dans la dynamique d'intégration continentale impulsée par la ZLECAF ? Cette interrogation renvoie à des enjeux majeurs : la complémentarité productive, l'attractivité des investissements directs étrangers, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, mais aussi la capacité à harmoniser les politiques commerciales et industrielles à l'échelle régionale.

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les logiques, les domaines et les perspectives de la coopération économique bilatérale entre le Maroc et le Cameroun, tout en évaluant son alignement potentiel avec les principes et les mécanismes de la ZLECAF. De manière secondaire, il s'agira également de comprendre les conditions dans lesquelles cette coopération peut servir de modèle reproductible pour d'autres partenariats Sud-Sud en Afrique.

Trois hypothèses structurent cette réflexion : (1) la coopération bilatérale maroco-camerounaise est portée par une volonté politique forte et une convergence d'intérêts économiques ; (2) cette relation reste toutefois confrontée à des contraintes structurelles

(infrastructures, normes, barrières non tarifaires) qui limitent son efficacité ; (3) la mise en œuvre de la ZLECAF offre une opportunité pour lever ces obstacles, à condition que les deux États s'engagent dans des réformes concertées et ciblées.

Pour répondre à ces objectifs, l'article adopte une méthodologie qualitative de type documentaire et analytique, fondée sur l'analyse croisée des accords bilatéraux, des politiques sectorielles, des données institutionnelles (rapports d'agences nationales, documents de planification, publications de l'Union Africaine et de la ZLECAF), ainsi que sur une revue critique des contributions scientifiques et des discours politiques. Cette approche permet d'éclairer la coopération maroco-camerounaise à la fois dans ses dimensions historiques, juridiques, économiques et géopolitiques.

L'article s'articule en deux grandes parties. La première établit un état des lieux approfondi de la coopération bilatérale entre le Maroc et le Cameroun, en mettant en lumière les principaux secteurs d'échange, les investissements majeurs, et les instruments juridiques qui encadrent cette relation. La seconde partie propose une analyse prospective des dynamiques économiques entre les deux pays à l'aune de la ZLECAF, en identifiant les opportunités à saisir, les défis à relever, et les leviers de renforcement à mobiliser pour transformer cette coopération en moteur d'intégration continentale.

1. État des lieux des Relations bilatérales entre le Cameroun et le Maroc.

1.1 Mise en perspective générale

Située au centre du continent africain et au cœur du Golfe de Guinée, la République du Cameroun est un pays dont les limites territoriales s'établissent sur une superficie de 475 442 km² et une population d'environ 30 millions d'individus. Sa position géographique en fait une plateforme régionale pour les échanges de biens et de services ainsi que pour les mouvements de personnes. Le Cameroun a des frontières communes avec six pays à savoir : la Guinée Équatoriale, le Gabon et la République du Congo au sud, la République Centrafricaine à l'Est, la République du Tchad au Nord, le Nigéria et l'océan atlantique à l'Ouest.

Le relief et la végétation du Cameroun sont profondément contrastés, et « altèrent hautes et basses terres », recouvertes par une végétation constituée de forêts multiformes, des savanes et des steppes. Il dispose aussi d'une façade maritime de près de 320 km de long divisée en deux parties distinctes qui s'étendent du *Rio Del Rey* à l'estuaire du Cameroun (Wouri, Mongo)¹. Le Climat nuancé avec des variations montagneuses et littorales offre des précipitations abondantes (de 3000mm d'eau par an dans la région littorale et 500 mm par an vers l'extrême nord)².

Au plan historique, le Cameroun tire son nom d'un navigateur portugais, *Fernando Po*, qui en 1472, arrivé sur les côtes (l'estuaire du Wouri), baptisa le pays « Rio dos Camaroes », ce qui veut dire « rivière des crevettes ». Dès 1845, des missionnaires baptistes britanniques ainsi que des marchands allemands s'installent près de Douala. En effet, du 14 juillet 1884 (jour où Gustave Nachtigal hissère le drapeau allemand à Douala, à 1918 années où les Allemands sont contraints de quitter le Cameroun, le pays est sous le protectorat de Berlin. Lors du Traité

¹ Le Wouri et le Mongo sont deux fleuves importants du Littoral camerounais arrosant la ville de Douala, capitale économique du Cameroun.

² République du Cameroun, Office central de promotion extérieure, « Les Atouts Economiques du Cameroun, Guide pratique des potentialités économiques du Cameroun », 2024, pp.23-24.

de Versailles (signé en France le 28 juin 1919, l'Allemagne renonce à tous ses droits sur le Cameroun en faveur des puissances alliées (la France et l'Angleterre notamment). Le 1er janvier 1960, le Cameroun sous tutelle française devient un État indépendant, et consacre ainsi la naissance de la République du Cameroun³. L'année suivante, la colonie britannique se divise en deux après un référendum d'autodétermination. Le nord, principalement musulman, choisit d'intégrer le Nigéria. Quant au sud, à dominance chrétienne, il choisit de rejoindre la République du Cameroun. Le premier président du Cameroun est Ahmadou Ahidjo, élu en mai 1960. Il est succédé par le Président Paul Biya⁴. Son héritage politico-culturel lui a conféré une référence linguistique plurielle qui en fait un pays bilingue pratiquant deux langues officielles : le Français et l'anglais. Le Cameroun, cosmopolite par sa base sociologique constituée de plus de 250 groupes ethniques et autant de langues « vernaculaires », est en outre crédité d'une multiculturalité religieuse caractérisée par la cohabitation pacifique et exemplaire des communautés chrétiennes, musulmanes et animistes.

Le Cameroun est membre de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) composée de tous ses pays limitrophes, hormis la République Fédérale du Nigéria. Il est également membre de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Dans l'exercice de sa souveraineté, le Cameroun a adhéré à diverses Organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union africaine (UA), l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) entre autres, et à divers Organes principaux et subsidiaires de ces différentes institutions phares qui rythment les relations internationales. Il a ratifié l'Accord portant création de la Zone de Libre Échange Continentale africaine (ZLECAF) en 2020⁵.

Encore baptisé « Afrique en miniature » du fait de son cosmopolitisme géographique, climatique, humain et sa riche dotation naturelle en ressources diversifiées, le Cameroun regorge d'importants gisements miniers (l'or, des hydrocarbures (pétrole et gaz), de nombreux produits agropastoraux (coton, cacao, café, banane, un important cheptel diversifié, etc.). Économie pivot en zone CEMAC, le Cameroun abrite la Bourse des Valeurs mobilières (BVM) de la sous-région, située dans la ville de Douala.

En outre, le Cameroun construit son attractivité autour d'une population jeune et dynamique évaluée à 28 millions d'habitants (en 2022). Les statistiques indicatives sur le rythme de sa croissance démographique révèlent qu'entre 2020 et 2023, « la population camerounaise s'est accrue à un rythme annuel moyen de 2,5%, un pourcentage appelé à s'accélérer, ce qui devrait conduire la population aux alentours des 40 millions d'habitants en 2040 »⁶. Cette population est caractérisée par son extrême jeunesse (la population âgée de moins de 15 ans représente environ 44,8% et celle de moins de 25 ans 65,3%).

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Cameroun développe des relations multilatérales et bilatérales avec plusieurs institutions et pays du Monde, au rang desquels le Royaume du Maroc.

³ Idem, p.15.

⁴ République du Cameroun, Institut national de la statistique « Commerce extérieur du Cameroun en 2023 », 2023, p. 17.

⁵ Secrétariat de la ZLECAF, États parties. Disponible à l'adresse : <https://au-afcfta.org/state-parties/> (Consulté le 26/10/2024).

⁶ République du Cameroun, Office central de promotion extérieure, « Les Atouts Economiques du Cameroun, Guide pratique des potentialités économiques du Cameroun », 2024, P. 29.

Le Royaume du Maroc est un pays géographiquement situé en Afrique du Nord, plus précisément au nord-ouest de l'Afrique, Le Maroc partage des frontières terrestres avec trois pays : la Mauritanie au sud, l'Algérie à l'est, et l'Espagne au nord. Cette dernière frontière est unique en son genre, car elle se situe au niveau des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, représentant ainsi les seuls points de contact terrestre entre l'Union européenne et le continent africain.

C'est le feu roi Hassan II qui a évoqué, le 3 mars 1986, l'identité marocaine verticale pour soutenir son aspiration à l'adhésion à l'Europe en déclarant que « Le Maroc est un arbre, dont les racines sont plongées en Afrique et dont les branches s'étendent en Europe »⁷. Encore appelé Maghreb en langue Arabe, ou « couchant », qui désigne l'Occident du monde arabe, le Maroc se situe aux antipodes du Japon (Nihon), connu comme le pays du soleil levant. En tant qu'État musulman souverain, le Royaume du Maroc, fermement attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, cherche à préserver son identité nationale dans toute sa plénitude et sa diversité. Son unité, façonnée par la convergence de ses éléments arabo-islamique, amazighe et saharo-hassani, s'est enrichi des influences africaines, andalouses, hébraïques et méditerranéennes qui l'ont profondément nourrie⁸.

Le Royaume chérifien ne saurait être relégué au second plan en ce qui concerne son statut de puissance économique ascendante au sein du continent africain. En effet, le Maroc se distingue par sa singularité, étant l'unique État-nation de la région dont l'existence remonte à plus de douze siècles, ce dernier serait donc le berceau de l'humanité avec la découverte du plus ancien représentant connu de notre espèce, *Homo sapiens*, qui vivait il y a environ 315 000 ans au Jebel d'Irhoud⁹. Le Maroc représente aussi le seul pays du Maghreb arabe ayant tissé et maintenu des liens multiséculaires et multidimensionnels avec l'Afrique subsaharienne. Ces relations privilégiées, le royaume les a non seulement préservées, mais également enrichies et amplifiées dans le cadre d'une politique africaine intégré¹⁰.

L'attractivité croissante du Royaume chérifien s'explique principalement par la convergence de trois facteurs clés : sa position géostratégique exceptionnelle, son héritage historique millénaire, et son enracinement profond dans le continent africain. Cette triade de forces confère au Maroc un avantage comparatif significatif dans le contexte géopolitique actuel. Sa situation géographique, à la croisée de l'Afrique, de l'Europe et du monde arabe, lui permet de jouer un rôle de pont entre ces différentes sphères d'influence. Parallèlement, son histoire riche et son statut de plus ancienne monarchie du continent lui confèrent une légitimité et une influence culturelle considérable. Enfin, l'ancrage profond du Maroc dans les réalités africaines, forgées par des siècles d'échanges commerciaux, culturels et religieux, lui permet de se positionner comme un interlocuteur crédible et un partenaire de choix pour les autres nations du continent.

⁷ KSIKES, Driss. « *Mythologies marocaines de l'eldorado européen* », La pensée de midi, vol. 22, no 3 (2007), p. 63-69, p.65.

⁸ Royaume du Maroc, Dispositions constitutionnelles, Préambule de la constitution du Royaume du Maroc, 29 juillet 2011.

⁹ HUBLIN, Jean-Jacques et al. « New fossils from Jebel Irhoud, Morocco and the pan-African origin of *Homo sapiens* », Nature, vol. 546, no 7657 (2017/06/01 2017), p. 289-292, <https://doi.org/10.1038/nature22336>.

¹⁰ IRAQI Ahmed, « *Le Maroc et l'Afrique : Ébauche nostalgique d'une histoire multiséculaire et pluridimensionnelle* », Éditions Aparis-Edilivre, 2019, p.18.

La réémergence du Royaume chérifien sur la scène géopolitique africaine constitue un phénomène majeur qui soulève de nombreuses questions quant à ses implications à long terme. Le Maroc a habilement exploité son capital historique pour se positionner comme un acteur incontournable : en 2016, il est devenu le premier investisseur intra-africain, démontrant ainsi sa puissance économique croissante. Son retour au sein de l'Union Africaine en 2017, suivie de l'obtention de l'Accord de principe pour son adhésion à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) la même année, témoigne de sa volonté de jouer un rôle politique et économique prépondérant sur le continent. Une analyse approfondie des indicateurs géopolitiques, économiques et diplomatiques révèle sans équivoque l'ambition du Maroc de s'imposer comme une puissance régionale de premier plan. Le Royaume a méticuleusement orchestré sa stratégie africaine, en s'assurant de maîtriser l'ensemble des variables susceptibles d'influencer sa réussite. Cette approche holistique, combinant soft Power culturel, dynamisme économique et engagement diplomatique, positionne le Maroc comme un acteur majeur dans la reconfiguration des équilibres régionaux en Afrique.

D'un point de vue économique, le Maroc se classe parmi les cinq premières puissances en Afrique. En 2023, il a connu l'un des taux de croissance les plus élevés de la région MENA, avec une augmentation de son produit intérieur brut d'environ 3 %¹¹. La situation de l'emploi paraît stable, avec un taux de chômage qui reste presque identique depuis 2010. La principale inquiétude réside dans l'accès à l'emploi pour les jeunes. Depuis 2009, le taux de chômage des 15-24 ans au Maroc est en constante augmentation. Bien que l'agriculture continue de représenter une part significative du PIB marocain, l'économie s'est largement tertiarisée, avec un secteur du tourisme qui exerce une influence considérable. Le tourisme au Maroc s'est développé en grande partie autour de l'accueil de visiteurs internationaux. L'essor des infrastructures touristiques remonte à plus d'un siècle, d'abord dans les villes côtières du Nord, comme Tanger, puis à l'intérieur des terres, notamment à Fès, Meknès et Marrakech.

De plus, il est membre de plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations unies, la Ligue arabe, l'Union africaine, l'Union du Maghreb arabe, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de la Coopération Islamique, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Groupe des 77, ainsi que l'Union pour la Méditerranée, et il est également candidat à l'adhésion à la CEDEAO.

Parlant du contexte historique des relations bilatérales entre le Cameroun et le Maroc, il convient de noter que ces deux pays entretiennent des relations diplomatiques depuis le 13 août 1965. L'établissement de ces mêmes relations au niveau des ambassadeurs résidents date par contre de 1966. Depuis lors, la coopération entre le Cameroun et le Maroc se développe harmonieusement sur la base de visions partagées. De nombreuses sessions de Commissions mixtes bilatérales se sont tenues entre le Cameroun et le Maroc. Ces dernières ont permis d'organiser des échanges fructueux entre les deux nations, notamment par le biais de missions de prospection mutuelle. Ainsi, des entreprises marocaines ont pu explorer les opportunités au Cameroun, tandis que leurs homologues camerounais ont eu l'occasion de découvrir le marché marocain.

Au niveau du Cameroun, cette coopération se structure autour d'un certain nombre de principes de politique étrangère traditionnels et novateurs en constante adaptation en fonction

¹¹ Statista Research Department « Le Maroc - Faits et chiffres : Dynamisme économique du royaume marocain », Disponible à l'adresse : <https://fr.statista.com/themes/5394/le-maroc/#topFacts> (Consultée le 24 Aout 2024).

du contexte international. Les principes cardinaux de la politique extérieure du Cameroun prévoient : « souveraineté et indépendance nationales, paix, solidarité internationale et coexistence pacifique, non-alignement et non-ingérence dans les affaires intérieures des États, développement national et coopération sans exclusives, unité de l'Afrique et intégration régionale »¹².

Dans sa projection extérieure, le Cameroun a mis en place une Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)¹³. Ce document est un cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie. Elle articule les engagements internes et internationaux du pays au plan économique, social et environnemental. La Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité »¹⁴.

En ce qui concerne le Maroc, en marge de l'établissement des relations diplomatiques signalées plus haut, il faut dire que l'évolution de la politique africaine du Maroc (...) se calque dans une approche graduelle connectée aux politiques publiques tournées vers les autres pays africains. Depuis le début des années 2000 et après son accession au trône, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a démontré un engagement sans précédent envers l'Afrique. Cela se traduit par un nombre impressionnant de 53 visites officielles réparties dans 29 pays africains. De plus, ces déplacements ont abouti à la signature de plus d'un millier d'Accords et de conventions de partenariat. Cette intense activité diplomatique est inégalée parmi les chefs d'État sur une période comparable. Elle souligne clairement l'importance capitale que le Maroc accorde à l'Afrique dans sa stratégie de politique étrangère. L'ampleur de ces efforts diplomatiques témoigne de la volonté du Roi Mohamed VI que Dieu l'assiste, de positionner son pays comme un acteur majeur sur le continent africain et de renforcer les liens entre le Maroc et ses voisins africains¹⁵.

En réalité, au cours des vingt dernières années, la politique étrangère du Maroc a connu une réorientation stratégique. Grâce à la mobilisation concertée des acteurs publics et privés nationaux, une dynamique collective s'est instaurée, permettant d'atteindre un objectif majeur : Le retour du Royaume au sein de l'Union Africaine¹⁶. Après ce premier défi, la mise en place d'un Modèle de développement en constante adaptation a permis au Maroc de renforcer sa position sur la scène internationale, notamment en Afrique. Cette nouvelle approche, axée sur la coopération Sud-Sud et le développement économique, a ouvert la voie à des partenariats stratégiques et à une influence croissante du royaume dans la région. Le Maroc a ainsi réussi à diversifier ses alliances, à promouvoir ses intérêts économiques et à s'imposer

¹² CHOUALA, Yves Alexandre. « La politique extérieure du Cameroun : doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales », Edition Kartala, (2014), p.2.

¹³ Stratégie nationale de Développement SND30, document de référence publié par le ministère camerounais de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), 2020.

¹⁴ Stratégie nationale de Développement SND30, document de référence publié par le ministère camerounais de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), 2020.

¹⁵ IRAQLI, Ahmed. « Géopolitique des investissements marocains en Afrique : Entre intérêt économique et usage politique », Editions L'Harmattan, 2020, p.21.

¹⁶ ECHKOUNDI Mhammed, HAFID Hicham, « l'Afrique est mon continent : le Maroc, acteur majeur de la coopération afro-africaine », éditions la Croisée des chemins, 2019, p.9.

comme un acteur incontournable dans les discussions continentales sur les enjeux de sécurité, de développement durable et d'intégration régionale¹⁷.

1.2 Importance de la coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc.

Entendue comme « l'action de participer à une œuvre commune »¹⁸, la notion de coopération traduit la conjugaison des efforts pour créer une prospérité partagée. Dans l'histoire, *Co-operare*, travailler ensemble, le mot aurait été forgé dans la première moitié du XIX^e siècle par le théoricien socialiste britannique Robert Owen pour désigner une forme d'organisation des activités humaines dans le domaine économique. Il résume à lui seul un projet qui se distingue de la compétition inhérente au système capitaliste et aux tendances philosophiques qui font de l'homme, selon l'expression consacrée, « un loup pour l'homme ». On retrouve d'ailleurs, dans nombre de documents produits par les coopératives, la devise « Tous pour un, un pour tous »¹⁹. Cette vision du fait de coopérer proposée par l'auteur Julien Robert peut traduire, d'un point de vue général, le but de l'action de coopération qui en soit traduit une réalité multiple, car pouvant s'opérer dans tous les secteurs, mais également fédérer plusieurs acteurs. Dans le cadre de ce travail, seule la dimension bilatérale de la coopération prévaudra donc, notamment entre le Cameroun et le Maroc, par un examen de ses objectifs généraux et stratégiques pour les deux pays.

1.2.1 Objectifs généraux de la coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc.

Le Royaume du Maroc et la République du Cameroun entretiennent des relations diplomatiques depuis le 13 août 1965. Les deux pays ont mis en place un cadre de développement de cette coopération naissante. Celui-ci s'est formalisé par la signature à Rabat de deux Accords le 25 juin 1974. Il s'agit notamment d'un Accord culturel et d'un Accord de coopération scientifique et technique. La coopération bilatérale est une assistance mutuelle et complémentaire entre deux états souverains. Elle est régie par un traité qui comporte des accords dans plusieurs domaines : économique, financier, technique et culturel²⁰.

Comme le précise sa définition, la coopération dans toutes ses dimensions (bilatérale ou multilatérale) vise le développement de l'institution qui en exploite les canaux. À ce titre, il est observé que toutes les entités étatiques jouissant de leur pleine souveraineté s'approprient le droit de coopérer comme une liberté fondamentale consacrée par la Constitution.

S'agissant du Cameroun, la constitutionnalité du droit de coopérer prend ses racines dans la loi fondamentale du 18 janvier 1996, dont le préambule stipule que le Cameroun : « Résolu à exploiter ses richesses naturelles afin d'assurer le bien-être de tous en relevant le niveau de vie des populations sans aucune discrimination, affirme son droit au développement ainsi que

¹⁷ Royaume du Maroc, Rapport général, « Le nouveau modèle de développement : Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous », 2021.

¹⁸ Dictionnaire « Le Petit Robert », édition 2019, P.540.

¹⁹ DOHET, Julien. « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. n° 2370-2371, no 5 (2018), p. 5-58, p. 5. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/cris.2370.0005> (Consultée le 02 octobre 2024).

²⁰ Définition donnée par « Cooperation concept », Association européenne d'accompagnement à la gestion des projets Disponible à l'adresse : www.cooperation-concept.net (Consultée le 15 septembre 2024).

sa volonté de consacrer tous ses efforts pour le réaliser et se déclare prêt à coopérer avec tous les États désireux de participer à cette entreprise nationale dans le respect de sa souveraineté et de l'indépendance de l'État camerounais »²¹. Cet objectif bien défini dans la Constitution camerounaise précitée illustre bien les visées d'une coopération, à savoir : contribuer à la valorisation du capital économique d'un pays partenaire pour l'épanouissement de sa population et exclut toute ingérence, dont le corolaire le plus expressif est le respect de la souveraineté dudit État partenaire.

Le concept de coopération dans son acception théorique ou « puérile » s'accommode ainsi mal avec la question de puissance, très souvent définie comme étant la capacité de contrôler et d'influencer les autres »²². Quel qu'en soit l'angle d'appréciation de la relation de coopération, l'importance de notre travail réside dans le lien d'équilibre qui sous-tend les relations bilatérales entre deux États qui, un tant soit peu, présentent des niveaux de développement différents. Une lecture qui se veut pragmatique, à contre-courant de la rhétorique qui semble entourer la coopération nord-sud où la recherche de la preuve de ses bénéfices doit très souvent se heurter à des accusations d'exploitation du second par le premier. Notre lecture de la coopération conçoit davantage la collaboration entre les deux pays en études comme : « un processus de négociation entre différents types d'acteurs provenant de divers secteurs économiques, mais étant affectés par un problème commun ».²³ C'est dans cette optique que « la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun, s'inscrira dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale », une stratégie au cœur de laquelle l'Afrique du Nord (et particulièrement le Royaume du Maroc), représente un maillon essentiel de l'écosystème des partenaires ciblés.

Ces précisions faites, l'objectif de prospérité partagée est l'idée force qui anime l'établissement des relations de coopération entre deux pays donnés. Les principes de la politique étrangère du Cameroun évoqués plus haut le rappelle clairement, en évoquant le « développement national et coopération sans exclusives, unité de l'Afrique et intégration régionale »²⁴.

La politique marocaine ne déroge pas à cette vision de l'objectif de la coopération avec tous les pays du monde. En effet, la Constitution du Royaume datée de 2011 dispose clairement dans son préambule que : le Royaume du Maroc « se fondant sur ses valeurs et principes immuables, et fort de sa ferme volonté de raffermir les liens de fraternité, de coopération, de solidarité et de partenariat constructif avec les autres États (...) s'engage à élargir et diversifier ses relations d'amitié et ses rapports d'échanges humains, économiques, scientifiques, techniques et culturels avec tous les pays du monde » et à « renforcer la coopération sus-sud »²⁵. Ces dispositions constitutionnelles (le Préambule faisant partie

²¹ République du Cameroun, la Constitution de la république du Cameroun, Préambule de la Constitution du Cameroun du 18 janvier 1996, p.1.

²² EL QOUR Tahar, « *La diplomatie économique au Maroc : Analyse de la période 1999-2007* », Volk Imprimerie, Tanger, 2017, p.50.

²³ GRAY et la Théorie de la collaboration, cité par Olga Navarro-Flores, in « le Partenariat en coopération internationale, paradoxe ou compromis ! », édition Presse de l'Université du Québec, P.51. Cet ouvrage est tiré de la thèse de doctorat de l'autrice, publiée en 2007. Disponible à l'adresse : www.puq.ca.

²⁴ CHOUALA, Yves Alexandre. « *La politique extérieure du Cameroun : doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales* », Edition Kartala, (2014), p.2.

²⁵ Royaume du Maroc, Dispositions constitutionnelles, Préambule de la constitution du Royaume du Maroc, juillet 2011.

intégrante de la Constitution), attestent à suffisance de l'intérêt de la coopération pour la Monarchie. Un intérêt qui s'est accru ces dernières années au fil des conjonctures politiques et des discours successifs des souverains, que ce soit le Roi Hassan II de regrettée mémoire, ou encore S.M le Roi Mohammed VI qui lui a succédé en 1999. Il a réaffirmé « combien l'Afrique est indispensable au Maroc, combien le Maroc est indispensable à l'Afrique »²⁶. Cette évidence, indiquait le monarque, s'était bien avant traduit par une coopération bilatérale fructueuse et continue qui ne s'était pas arrêtée avec le départ du Maroc de cette Organisation régionale. Pour l'illustrer, il déclarait alors que : « malgré les années où nous étions absents des instances de l'Union Africaine, nos liens, jamais rompus, sont restés puissants, et les pays africains frères ont toujours pu compter sur nous : des relations bilatérales fortes ont ainsi été développées de manière significative : depuis l'an 2000, le Maroc a conclu, dans différents domaines de coopération, près d'un millier d'accords avec les pays africains »²⁷.

La place de l'Afrique dans la politique marocaine garde donc un intérêt au plus haut sommet de l'État, traduit par la marque du Roi dans la construction d'une relation forte. Encore une fois, le discours de référence est celui inaugurant le retour du Royaume dans sa famille africaine avec laquelle 515 Accords avaient été signés entre 1956, date de l'indépendance du Maroc, et 1999, date de l'accession de S.M le Roi Mohammed VI au trône. Un nombre qui a doublé depuis l'an 2000, où les textes juridiques encadrant les relations bilatérales entre le Maroc et divers pays africains ont été portés à 949. Pendant ces années, déclarait le Roi du Maroc, il avait lui-même « souhaité donner une impulsion concrète à ces actions, en multipliant les visites dans les différentes sous-régions du Continent »²⁸. Dans le cadre de cette tournée africaine, S.M le Roi Mohammed VI s'était aussi rendu au Cameroun en 1999, dans le cadre du Sommet France-Afrique qu'accueillait le Cameroun. Sur les pas de son illustre prédécesseur, S.M le Roi Hassan II qui avait déjà rencontré le Président Paul BIYA des années auparavant. Un signe clair quant à la nature des relations bilatérales entre le Maroc et le Cameroun qui revêt une dimension stratégique évidente, structurée par le poids de l'institution monarchique²⁹ (le Roi pour le Maroc) ou l'institution présidentielle (le Président de la République pour le Cameroun)³⁰, dont les interventions respectives dominent le paysage politique.

1.2.2 Intérêt stratégique de la coopération bilatérale pour les deux pays.

S'interroger sur l'intérêt stratégique de la coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc peut à première vue sembler évident, si l'on s'arrêtait sur la dimension historique et diplomatique de ce partenariat. Généralement assimilé à une partie de la science militaire traitant de la conduite de la guerre, la définition de la stratégie a évolué et s'est imposée dans tous les champs d'activités. On pourra ainsi parler de la stratégie d'entreprise, comme de la stratégie diplomatique ou économique. La stratégie sera ainsi entendue comme étant « l'ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique

²⁶ Texte intégral du Discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI devant le 28e sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, le mardi 31 janvier 2017, Disponible à l'adresse : <https://www.cg.gov.ma/fr/discours-et-activites-royales/texte-integral-du-discours-prononce-par-sm-le-roi-mohammed-vi-devant>. (Consultée le 15 septembre 2024).

²⁷ Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au 28^e Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, op.cit.

²⁸ ibid.

²⁹ EL QOUR Tahar, « La diplomatie économique au Maroc : Analyse de la période 1999-2007 », Volk Imprimerie, Tanger, 2017, p.97.

³⁰ Au Cameroun, le Président de la République est le Chef de la Diplomatie. Il en définit les orientations et les priorités qui sont exécutées par le Gouvernement, notamment le ministère des Relations Extérieures.

préalablement définie »³¹. Partant de cette définition, et des analyses précédentes, il est sensé de reconnaître que la coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc présente un avantage stratégique certain, d'un point de vue économique. Cet avantage est perceptible dans la durée de cette relation établie depuis les années 1960. Il se traduit davantage par une volonté mutuelle de densifier et de diversifier leurs échanges dans divers domaines, scientifiques et techniques comme économique et social, dans l'optique d'améliorer les expériences dans les domaines ciblés et en faire bénéficier les populations et pour le développement des deux pays respectifs. Un objectif stratégique que se fixe tout État organisé.

L'intérêt stratégique d'une coopération bilatérale s'inscrirait donc dans une logique globale de diplomatie économique³² d'un pays donné. Il va sans dire que pour le Cameroun comme pour le Maroc, la coopération bilatérale est l'outil opérationnel par excellence qui permet la mise en œuvre des partenariats divers, qu'ils soient politiques ou économiques. C'est la raison pour laquelle les relations officielles entre deux États s'établissent généralement par un Accord-cadre de coopération³³.

Au plan bilatéral, la signature de plusieurs Accords de coopération depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques en 1965 est éloquente. Parmi ces instruments, figurent une panoplie d'Accords et Conventions multisectoriels ayant une portée économique, à savoir : L'Accord de coopération économique et technique signé en 1974 et ratifié la même année par les deux gouvernements, l'Accord de coopération commercial signé en 1987, auquel se sont ajoutées d'autres Conventions entre les Chambres de Commerce desdits pays la même année. Lors de la première Commission mixte de coopération entre les deux pays, plusieurs instruments juridiques visant à densifier le partenariat entre le Cameroun et le Maroc ont de nouveau été formalisés, dont l'Accord portant encouragement et protection réciproque des investissements entre le Cameroun et le Maroc, signé le 24 janvier 2007 à Rabat et ratifié par la Partie marocaine. Tous ces accords à caractère économique et commercial constituent le socle d'un cadre juridique élargi composé d'une trentaine de textes, « servant de levier au renforcement et à l'élargissement dans le dialogue et la concertation, de la coopération entre le Cameroun et le Maroc », tel qu'affirmé au sortir de la seconde session de la Grande Commission mixte de Coopération tenue du 05 au 07 septembre 2012 à Yaoundé³⁴.

L'intérêt stratégique de la coopération économique bilatérale résiderait en conséquence dans la protection du commerce et le soutien à l'économie. En tant que mécanisme opérationnel de

³¹ Dictionnaire Le Petit Robert, op.cit., P.2439.

³² Pour Tahar El Qour :« la diplomatie économique est l'ensemble des mécanismes, des compétences, des méthodes et des pratiques adoptés par les individus, systèmes ou groupe gouvernementaux ou non gouvernementaux, dans le but de réaliser des objectifs économiques d'un État ou d'un groupe d'États par le recours aux moyens politiques, ou de réaliser des objectifs politiques par le recours à des moyens économiques », EL QOUR Tahar, « La diplomatie économique au Maroc : Analyse de la période 1999-2007 », Volk Imprimerie, Tanger, 2017, op.cit., p.10.

³³ L'Accord-cadre de coopération est un instrument juridique fondamental qui consacre le début d'une relation diplomatique entre deux pays dans un domaine donné.

³⁴ Communiqué Conjoint de la 2^e Commission mixte de Coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc. Elle a été organisée à Yaoundé au mois de septembre 2012. Déjà à l'époque, les délégations camerounaises et marocaines se félicitaient de l'organisation au mois de mai 2012 des journées économiques et commerciales du Cameroun au Maroc, ainsi que du bon déroulement des caravanes commerciales marocaines au Cameroun, organisées par Maroc Export, les 17 et 18 mai 2010 et les 6 et 7 juin 2012. Depuis lors, force est de constater que la dynamique économique demeure forte entre les deux pays. Le Cameroun et le Maroc ont tenues à ce jour deux sessions de Commissions Mixtes. La première en 2007 à Rabat et la seconde en 2012 à Yaoundé.

diplomatie économique, la coopération économique bilatérale est un fait historique lointain, qui remonte, à titre de référence, aux manœuvres effectuées par les États européens et l'Empire turc pendant le XVIIe siècle, visant le déploiement de navires de guerre en face des côtes sud de la Méditerranée, en vue de protéger leurs navires commerciaux et de combattre les pirates, en prolongement des guerres ayant sévi dans cette zone pour protéger les voies commerciales. La dimension stratégique traditionnelle attachée à l'exercice de la force par voie de guerre influençait les échanges dans le passé, usant des conférences et des accords pour régir les relations internationales dans l'Europe moderne, en se basant sur des considérations économiques. Parmi la multitude de traités à portée économique érigés dans cette optique, nous pouvons rappeler les traités *de Nankin et Whampoa de 1842-1844 ou ceux de 1858-1860 dits de Tien-Tsin bail*³⁵, qui ont marqué le 19e siècle jusqu'au début du 20^e siècle. Au 21^e siècle, la guerre économique garde les mêmes enjeux. La récente opposition entre l'Union Européenne et la Chine au sujet de la surtaxe sur les produits de marques (Brandy)³⁶ d'une part et les voitures électriques d'autre part, est un exemple éloquent de la crispation de la coopération commerciale renforçant une guerre économique déjà familière, entre des partenaires économiques majeurs du système commercial international³⁷.

Si la guerre ne fait plus selon les canons militaires, sa virulence observée au rythme des sanctions et des contre-sanctions, des actions protectionnistes et d'ingérence politique, témoigne de la transformation de l'espace géopolitique international. Il s'agit là d'un changement de paradigme qui rétablit l'intérêt stratégique de la coopération perçue comme une entreprise vertueuse, par définition. Avec l'évolution du monde, l'approche coopérative des relations internationales installe les potentiels partenaires dans une dynamique de « concertation économique »³⁸. Dans sa dimension bilatérale comprise comme internationale, l'action de coopérer englobe toutes les activités professionnelles visant à soutenir les personnes dans le besoin et à promouvoir le développement économique, social et culturel dans le monde. Souhaitée entre deux États, la coopération se fonde sur le principe d'entraide, de responsabilité, d'égalité d'équité et de solidarité³⁹. La coopération bilatérale est donc un jeu d'alliances fort. Elle conserve tout son intérêt géopolitique et géostratégique, au profit de la puissance douce (soft power). C'est résolument un argument significatif dans la projection d'un pays à l'international, dans le seul but de promouvoir son économie et son attractivité, sa compétitivité, par des investissements directs étrangers (IDE), des exportations et autres programmes d'assistance technique.

S'appuyant sur ces principes, il est donné de constater que les pays devraient également prendre en compte les exigences de la Zone de Libre-Échange Continentale africaine (ZLECAF) et s'y adapter. Cette démarche leur permettrait d'aligner leur politique régionale avec les nouvelles dynamiques économiques du continent⁴⁰. Ils doivent aligner leurs identités nationales sur leur nouveau rôle d'acteur multilatéral, assurant ainsi cohérence et crédibilité

³⁵ EL QOUR Tahar, « La diplomatie économique au Maroc : Analyse de la période 1999-2007 », Volk Imprimerie, Tanger, 2017, op.cit., p.10.

³⁶ Brandy est une locution qui désigne l'ensemble des productions de marques intégrant toute l'économie du luxe.

³⁷ Le 09 octobre 2024 la Chine a imposé des droits de douane supplémentaires sur les produits de luxe européens dont le Cognac.

³⁸ LEQUESNE, Christian. « Les États et leur outil diplomatique », dans Manuel de diplomatie, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 143-161 (Coll. « Relations internationales »), p.11.

⁴⁰ ZLEC fait référence à la ZLECAF entendue comme la Zone de Libre Échange Continentale africaine.

dans ses engagements internationaux⁴¹. Étroitement liée à la politique étrangère correspondant aux choix stratégiques et politiques des plus hautes Autorités de l'État⁴², la coopération économique concourt, in fine, à la préservation des intérêts nationaux autant au plan bilatéral que multilatéral.

En effet, du fait de l'excellence de leur relation bilatérale, le Maroc et le Cameroun coopèrent aussi positivement au niveau multilatéral. Cette situation démontre à suffisance l'impact d'une coopération bilatérale favorable sur le développement d'un partenariat multilatéral sain et mutuellement bénéfique. La collaboration entre le Maroc et le Cameroun est forte dans le cadre des soutiens croisés apportés par l'un et l'autre pays aux candidatures respectives proposées aux postes électifs dans les Organisations multilatérales et les organes spécialisés et subsidiaires desdites Institutions. A titre d'exemple, le Maroc joue un rôle de premier plan dans la défense des intérêts africains, notamment lors des négociations sur l'Accord sur le Commerce électronique ou l'intelligence artificielle. Un engagement salutaire pour représenter la position commune de l'Afrique illustre bien la portée stratégique de sa coopération bilatérale.

2. Domaines de la coopération économique bilatérale entre le Maroc et le Cameroun.

L'analyse de la coopération économique bilatérale Cameroun-Maroc sera opérée sur l'échiquier du commerce bilatéral et des investissements, (1) mais également par rapport au rôle joué par les Chambres patronales et consulaires ou d'autres organisations économiques dans le développement de cette relation (2).

2.1 Du Commerce bilatéral entre le Cameroun et le Maroc et les principaux produits échangés.

La coopération commerciale bilatérale entre le Cameroun et le Maroc s'inscrit dans le cadre général du déploiement de la diplomatie économique des deux pays. Elle s'apprécie également à l'aune de l'évolution des exportations et le solde de la balance commerciale, l'enrichissement de la nomenclature des produits marocains exportés vers le monde, le niveau de diversification des partenaires, l'attraction des Investissements directs étrangers (IDE), ainsi que le positionnement des entreprises marocaines à l'étranger et particulièrement en Afrique⁴³. Ceci est une approche en totale cohérence avec le nouveau paradigme de la coopération Maroc-Afrique avec des caractéristiques bien établies, notamment la priorité accordée à la coopération socio-économique, l'association du secteur privé à la réalisation de cette nouvelle politique⁴⁴.

⁴¹ HARAKAT, Mohamed. « La nouvelle diplomatie économique en Afrique : paradigmes et modèles », Études africaine, Edition l'harmattan, Paris, (2020), op.cit. p.11

⁴² Idem.

⁴³ HARAKAT Mohamed, « La nouvelle diplomatie économique en Afrique : Paradigmes et modèles », Études africaine, Edition l'harmattan, Paris, 2020, p.332.

⁴⁴ MEYO NZE Abigaïl, « Relations Cameroun Maroc (1999-2019): accords et conventions bilatérales, analyse d'une décennie de coopération fructueuse », les cahiers de l'ACAREF, Tome 3, volume 5, no 11, Février 2023,p.48.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, il y a lieu de préciser qu'ils se développent dans le cadre d'Accords à caractère économique signés précisément en 1974⁴⁵ et en 1987. Ce dernier portant sur la coopération commerciale est considéré par les experts comme faisant partie des conventions classiques de type « clause de la Nation la plus favorisée (NPF) » signé dans une série de 15 instruments de même nature, formalisés entre 1989 et 1997 entre le Maroc et plusieurs pays d'Afrique Subsaharienne⁴⁶. En exploitation des dispositions de ces accords, il est observé une promotion réelle des flux commerciaux entre le Cameroun et le Maroc, en termes d'exportations et d'importations.

En effet, le Maroc exporte vers le Cameroun en 2023 période de référence, divers types de produits, dont : les engrais, sel, soufre, terres, plâtres, chaux, ciment, du papier et cartons, des ouvrages en pâte de cellulose, des préparations de viandes, poissons et divers produits aquatiques, des machines, appareils et matériels électriques, réacteurs nucléaires, chaudières, engins mécaniques, voitures automobiles, aluminiums et ouvrages d'aluminium, matières plastiques, graisses et huiles animales, produits pharmaceutiques et cosmétiques, meubles et mobilier médical, articles textiles , confectionnés, chaussures et autres articles en cuir, etc.⁴⁷ Selon l'Institut National des Statistiques du Cameroun (INS), le Maroc a occupé en 2022 le premier rang des pays africains fournisseurs du Cameroun, avec une valeur commerciale globale de 70,5 milliards de FCFA pour plus de 319.000 tonnes de marchandises expédiées vers les pays d'Afrique Centrale.

Dans le même sens, le Cameroun exporte en retour vers le Maroc des matières premières telles que le bois brut scié et en contre-plaquée, le coton brut, le caoutchouc brut, des ouvrages en aluminium, le café, le cacao (la poudre de cacao). Selon les références actualisées de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun, le Maroc a importé du Cameroun, pour environ 765.000 euros (501.075.000 millions fcfa) d'essences diverses en 2021, sur les 57 milliards de francs CFA représentant la valeur globale des échanges commerciaux multisectoriels entre le Royaume et le Cameroun, à la même période⁴⁸. Ceci est aussi le fruit d'une stratégie de marketing-pays axée sur l'amélioration de la qualité des produits autour du label « Made in Morocco ».

Comme le constatent plusieurs analystes, l'optimisation du potentiel des échanges commerciaux entre le Maroc et le Cameroun est nécessaire au regard des atouts respectifs de ces partenaires. Ainsi, outre les produits sus évoqués, les mines et autres produits d'origine géologique représentent un champ d'opportunités dans le domaine de l'import-export. Les bases d'un commerce fructueux dans ce secteur, sont établies à travers un accord de coopération. Il s'agit de l'Accord-cadre de coopération dans les domaines de l'Énergie des Mines et de la Géologie en cours de négociation. Entre temps des relations sont nouées entre

⁴⁵ Le 25 juin 1974, le Cameroun et le Maroc ont signé leur premier accord de coopération économique et technique. Celui-ci a été suivi en 1987 d'un autre accord de coopération commerciale à Marrakech et plusieurs autres entre les Chambres consulaires ou encore dans les domaines sectoriels du tourisme, des transports aériens, de l'encouragement et de la protection réciproque des investissements, ou encore la Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu ratifiée par le Cameroun en 2014. (Données des archives de l'Ambassade du Cameroun au Maroc).

⁴⁶ Le Maroc avait signé des Accords de la Clause de la Nation la plus favorisée qualifiées de convention classiques de type NPF signées entre et l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Ce Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger le Nigéria, le Soudan et le Tchad. Cf. tableau 61 produit dans « La nouvelle diplomatie économique en Afrique : Paradigmes et modèles », idem, p.335.

⁴⁷ Données de L'Office des Changes du Maroc, 2022.

la Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun (SNH) et l'Office National des Hydrocarbures du Maroc (ONYM)⁴⁹.

Comme les mines, plusieurs autres secteurs offrent d'importants atouts dont la valorisation pourrait contribuer à relever le poids de l'Afrique jugé marginal au niveau du marché mondial, car situé autour de 2,3% des exportations mondiales. Même entre pays africains, le ratio du commerce ne dépasse pas 14% des échanges qui concernent, pour la plupart, des produits bruts, semi-finis et transformés. Pour réaliser ces objectifs, Les solutions préconisées suggèrent entre autres, le développement des chaînes de valeur régionales, la facilitation du commerce par une coopération accrue, par exemple au sein des forums multilatéraux comme l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI). Il est avéré que parmi les bénéfices qu'apporte la facilitation du commerce dans les pays membres de l'OCI dont le Maroc et le Cameroun, la coopération et l'intégration économique entre ces pays occupent une place de choix. La facilitation du commerce est donc un levier incontestable de développement socio-économique, particulièrement entre les pays membres de l'OCI, en période normale ou de crise.

Cette conclusion délivrée dans le cadre du Plan d'Action décennal de l'OCI (2016-2025) a pu démontrer que « malgré l'instabilité des marchés internationaux, suite aux implications de la pandémie du COVID-19 et les conflits armés dans plusieurs régions du monde, le commerce intra-OCI est passé de 701 milliards USD en 2019 à 873 milliards USD en 2022, soit une croissance de 24, 58%⁵⁰. En tant que membre de cette communauté économique, la progressivité des échanges commerciaux entre le Cameroun et le Maroc a alimenté ces statistiques. Cette embellie caractérisant le commerce des marchandises entre le Maroc et le Cameroun irradie autant le secteur des investissements marocains en direction du Cameroun.

2.2 Le Développement des investissements entre le Cameroun et le Maroc : secteurs clés et projets majeurs.

Les Investissements directs étrangers marocains en Afrique subsaharienne se développent dans un contexte marqué par l'intensification de la concurrence dans le continent entre anciennes et nouvelles puissances, et par conséquent l'émergence de nouveaux acteurs investisseurs. Depuis les années 2000, ces investissements ne cessent d'augmenter. Les entreprises marocaines installées sur le continent couvrent divers secteurs, dont les proéminents sont les banques et finances, les Technologies de l'information et de la communication (TIC), et l'industrie. En ce qui concerne le Cameroun, les IDE marocains ont connu la même trajectoire ascendante. Entre 2008 et 2013, l'Office des Changes marocain évaluait lesdits investissements à 3,70%, atteignant un record en valeur cumulée à 37 milliards de dirhams entre 2013 et 2017⁵¹.

⁴⁹ La SNH du Cameroun et l'ONHYM du Maroc développent une forte activité de promotion et de coopération sud-sud avec plusieurs pays africains dans tous les domaines de compétence. Dans ce cadre l'ONHYM et la SNH procèdent régulièrement à la diffusion de leurs rapports d'activités annuels dans lesquels des projets de coopération sont annoncés en vue de susciter des partenariats susceptibles de réaliser des projets d'investissements soumis à appel d'offre.

⁵⁰ EI BOUABELLAOUI Latifa, « ICDT INVEST dans BANJUL : au-delà des attentes », Revue TIJARIS (dédié au commerce et à l'investissement international et intra-OCI), n° 178, janvier-février 2024, P.8.

⁵¹ HARAKAT, Mohamed. « *La nouvelle diplomatie économique en Afrique : paradigmes et modèles* », Études africaine, Edition l'harmattan, Paris, (2020), P. 342.

En effet, les investissements marocains en Afrique portent sur des secteurs stratégiques à savoir : les télécommunications, les banques, les assurances, les bâtiments et travaux publics (BTP), l'immobilier, le commerce, l'agriculture, les engrains, la cimenterie, la transformation des produits halieutiques, les barrages, l'industrie du bois. Leur caractère stratégique réside dans le choix accordé au financement des économies locales, la transformation sur place des ressources naturelles et la mise en place d'unités industrielles⁵² dans divers secteurs. Dans le cas du Cameroun, l'exemple le plus emblématique est l'installation de deux cimenteries à Douala⁵³, en l'occurrence CIMAF (Ciments de l'Afrique) et Holcim en partenariat avec Lafarge, sur les 06 unités industrielles que compte le Cameroun⁵⁴. À côté, il est important de rappeler la présence remarquable des établissements bancaires chérifiens au Cameroun, dont les Groupes Attijariwafa Bank ou encore la Banque populaire. Les Assurances ne sont pas en reste. Ce service est porté par le Groupe Saham et Wafa assurances qui opèrent en synergie avec les opérateurs du secteur du transfert des fonds comme Wafa Cash, l'immobilier (Groupe Alliances et YIMA Holding), les télécommunications, Tractafrik dans les équipements mécaniques, la Société des Grands Travaux du Maroc (SGTM), l'Office Chérifien du Phosphate à travers sa filiale OCP Afrique⁵⁵, leader mondial dans la production des fertilisants phosphatés.

Le transport est un secteur pivot dans la coopération bilatérale économique, avec la présence de la Royal Air Maroc (RAM) dont le rôle dans la connectivité du Cameroun est à saluer. Dans le même registre, se développe une coopération portuaire et ferroviaire éloquente. Dans le domaine portuaire, le partenariat entre les grands établissements portuaires du Cameroun tels que le Complexe industrialo-portuaire de Kribi (PAK) et le Port Autonome de Douala (PAD) avec notamment le Port de Tanger Med est multiforme. Elle se traduit par des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. À ce sujet, des équipes des Ports autonomes de Kribi (PAK) et de Douala (PAD) bénéficient des rotations annuelles régulières dans les Ports du Maroc.

L'approche similaire est observée dans le domaine ferroviaire grâce à une coopération fonctionnelle entre l'Office Nationale des Chemins de fer (ONCF) du Maroc, le ministère des Transports du Cameroun et la CAMRAIL⁵⁶. Au regard des opportunités économiques, le transport routier continental entre le Maroc et le Cameroun connaît aussi une structuration certaine.

⁵² Idem, p.345-347.

⁵³ Sur les six cimenteries installées au Cameroun 02 relèvent des capitaux marocains à savoir LafargeHolcim et CIMAF. Les deux unités sont implantées à Douala, la capitale économique du Cameroun. Les IDE marocains dans le domaine industriel représente 3% des flux des IDE du Royaume en Afrique Subsaharienne.

⁵⁴ BANZEU, Perrin. « Ciments de l'Afrique à la conquête du Cameroun : Essai », BoD-Books on Demand, 2017, p.47.

⁵⁵ La Fondation OCP a signé une Convention-cadre de partenariat entre le Fondation OCP et le MINADER le 02 novembre 2018. Cette Convention vise à améliorer les techniques agricoles en vue d'augmenter les rendements, établir la carte de fertilité des sols camerounais, la formation des techniciens, la mise à disposition des équipements, etc.

⁵⁶ La CAMRAIL (Cameroon Railway) est la compagnie camerounaise concessionnaire du réseau ferroviaire du Cameroun pour le transport des marchandises et des passagers. Au mois de mai 2024, une délégation camerounaise de 11 responsables de la CAMRAIL et du ministère des Transports a séjourné au Maroc dans le cadre d'une mission de benchmark en droite ligne de la politique de restructuration du secteur ferroviaire au Cameroun. Visite d'une délégation camerounaise à l'institut de formation ferroviaire, Disponible à l'adresse : <https://www.iff-ma.com/visite-dune-delegation-camerounaise/> (Consultée le 15 mai 2025).

Parlant des projets majeurs pouvant nécessiter des investissements provenant du Maroc ou du Cameroun, il convient de reconnaître que leur identification relève de la souveraineté de chaque État en fonction de ses ambitions, et des priorités stratégiques respectives de l'un ou de l'autre. Ceci étant, les projets majeurs pourraient être tirés des secteurs prioritaires ciblés par chaque État. S'agissant du Cameroun, le Document portant Stratégie nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 30) a accordé la priorité aux neuf secteurs prioritaires suivant : l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, mais également des filières forêt-bois, textile-confection cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbures-pétrochimie-raffinerie, chimie-pharmacie, construction-services-professionnels-scientifiques-techniques.

L'Agro-industrie, un secteur occupant le haut de l'échelle, traduit clairement le fait que le Cameroun est avant tout un pays essentiellement agricole où 70 % de la population vit en zone rurale. L'agro-industrie intègre ici : l'industrie de la viande et du poisson, le travail des grains et des produits amylacés, les industries du cacao, du café, du thé et du sucre, les industries des oléagineux et d'aliments pour animaux, la fabrication des produits à base de céréales, les industries du lait des fruits, de légumes et autres, les industries du tabac et les industries de boissons⁵⁷. Pour la période 2020-2030, le Cameroun se donne pour ambition d'accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d'assurer son autosuffisance alimentaire ; ensuite, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et enfin, de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous-régions CEEAC et CEDEAO, en produits industriels de 2e et 3e transformation à travers la valorisation plus poussée des matières premières locales et la promotion des exportations. Dans ce contexte, la politique d'import-substitution⁵⁸, loin de dissuader les potentiels investisseurs semblent être un motif incitatif pour accroître la plus-value leurs investissements avec des débouchés certains constitués d'un marché sous-régional élargi à d'autres sous-régions de son voisinage proche.

Priorité constante du Gouvernement, le développement des infrastructures a été préconisé en vue d'accélérer le développement économique. Selon la dernière publication du Forum économique de la Banque mondiale parue en 2021, le Cameroun a une fois de plus opéré des progrès notables en infrastructures, avec un accroissement de 0,8 point de son score en 2020 par rapport à 2019. Cette amélioration permanente touche aussi bien les infrastructures aéroportuaires, routières, énergétiques que l'habitat humain. À titre d'illustration, le Cameroun (Ministère des Travaux publics) et le Maroc (CIMAF et le Laboratoire public d'essais et d'études (LPEE) du Maroc) développent un partenariat stratégique fondé sur le partage de l'expertise marocaine dans l'utilisation du Liant hydraulique routier (LHR) pour améliorer l'entretien des routes en terre au Cameroun. A cet effet, un atelier de formation a été organisé à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux publics (ENSTP) de Yaoundé au mois de décembre 2024. Il faut noter que le Cameroun dispose d'un réseau routier d'environ 121 501,5 km dont la valorisation représente un vaste marché pour les partenaires souhaitant investir dans ce domaine.

⁵⁷ République du Cameroun, Guide pratique pour investir au Cameroun (DACC), Projet de la coopération Cameroun- Union Européenne, 2023. Est un Guide pratique produit par le Dispositif d'Appui à la Compétitivité du Cameroun (DACC), avec la collaboration de l'Union européenne. Sous la Tutelle du ministère Camerounais de l'Economie de la Planification et de l'aménagement du Territoire (MINEPAT) pp.35-50.

⁵⁸ Adopté en 2022, la politique nationale d'Import-substitution vise, à promouvoir le « Made in Cameroun ». Elle préconise la production en quantité suffisante et la restriction des importations des produits pouvant être satisfaits par l'offre locale et par le relèvement graduel de la taxation des biens importés que peut réellement produire le Cameroun.

En matière énergétique pour la période 2020-2030 et afin de satisfaire la demande d'énergie de l'économie camerounaise, le Gouvernement entend porter à 5 000 MW la capacité d'énergie installée. Pour ce faire, il poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; l'énergie thermique à base du gaz ; et l'énergie issue de la biomasse⁵⁹. Le Maroc est également un fournisseur de premier plan du Cameroun de produits électriques et électroniques via un écosystème d'entreprises regroupées au sein de la Fédération marocaine de l'Électricité et de l'Electronique (FENELEC). En perspective, le Cameroun dispose d'un niveau de production de 4,2 tera watt heure (TW/h) pour une demande qui se situe à environ 6,2 Twh., représentant le 2^e potentiel hydroélectrique en Afrique après la RDC, ainsi qu'un potentiel d'énergie solaire d'environ 89 Twh, soit 5 fois plus que le potentiel hydroélectrique⁶⁰ où les entreprises marocaines ont été impliquées, en son volet dédié aux barrages. Une offre immense d'opportunités d'investissements pour le Maroc, d'ailleurs crédité d'une expérience respectable dans le domaine des énergies durables.

Le Cameroun est mondialement reconnu pour l'abondance et la diversité de ses ressources minières. Toutefois, le secteur minier contribue très peu au PIB du pays. Aussi, afin de faire du secteur minier un puissant levier de croissance, le Chef de l'État a homologué la loi portant code minier⁶¹. Il s'agit d'un code incitatif et attractif⁶², privilégiant la création des chaînes de valeur locales portée par la transformation des productions minières au niveau local pour mieux répondre aux enjeux de l'import-substitution.

Les secteurs sus évoqués sont des champs de coopération de prédilection pour le Maroc qui disposent d'un avantage comparatif technologique avéré, pouvant jouer comme un levier adéquat des IDE marocains en direction du Cameroun. En tant que hub économique bénéficiant de la confiance des bailleurs et des partenaires économiques étrangers, le réseau des partenaires marocains étrangers par le canal de la coopération triangulaire, pourrait constituer une source supplémentaire d'IDE, en se basant sur le régime fiscal spécial mis en place au Cameroun⁶³.

Cette politique de renforcement de l'attractivité peut avoir un effet accélérateur sur les investissements, notamment ceux des pays comme le Maroc dont le climat des affaires fait

Les capacités de production électrique sont estimées à 1680 MW en 2019, dont 57% en centrales hydroélectriques, 43% de centrale thermique (gaz : 21%, fioul léger : 10% et fioul lourd : 13%). Le plan de développement de l'électricité avait prévu porter cette production à 3 000 MW en 2020. Hélas. Le potentiel hydro-électrique du Cameroun est estimé à 23 000 MW, le troisième potentiel énergétique en Afrique centrale derrière la République Démocratique du Congo et l'Éthiopie. A la faveur de ce grand potentiel, plusieurs barrages ont été construits et mis en service, à l'effet d'améliorer les capacités installées et réduire progressivement le déficit énergétique

Selon les données tirées de ce guide inspiré des dispositions du SND30, d'autres secteurs sont jugés prioritaires pour le Cameroun, dont l'éducation, la santé, le tourisme, le sport, la culture.

⁶⁰ République du Cameroun, Guide sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun, 2023, pp.31-32.

⁶¹ Le Chef de l'État du Cameroun a homologué la loi N° 2016/017 du 14 décembre 2016, portant Code minier.

⁶² République du Cameroun, Guide pratique pour investir au Cameroun (DACC), Projet de la coopération Cameroun- Union Européenne, 2023, p.118.

⁶³ Discours du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissement (API) du Cameroun, à l'ouverture du forum Yaoundé ICDT Invest Days Co-organisée par le CIDC (Organe subsidiaire de l'OCI, dont le siège se trouve à Casablanca au Maroc) et l'API les 24 et 25 septembre 2024 à Yaoundé au Cameroun. Une cinquantaine d'hommes d'affaires du Maroc et de certains pays de l'OCI y ont pris part.

Ce cadre légal comprend la loi N°2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements et la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

figure de référence en Afrique, grâce à des réformes aux résultats évocateurs qui sont reconnus par les instances mondiales d'évaluation⁶⁴. Il ya lieu de relever que, le Maroc a fait l'objet d'une évaluation de son environnement des affaires en 2024 conformément aux nouveaux critères d'évaluation de la Banque Mondiale « Business Ready », ayant remplacé l'ancien système de notation « Doing Business ».

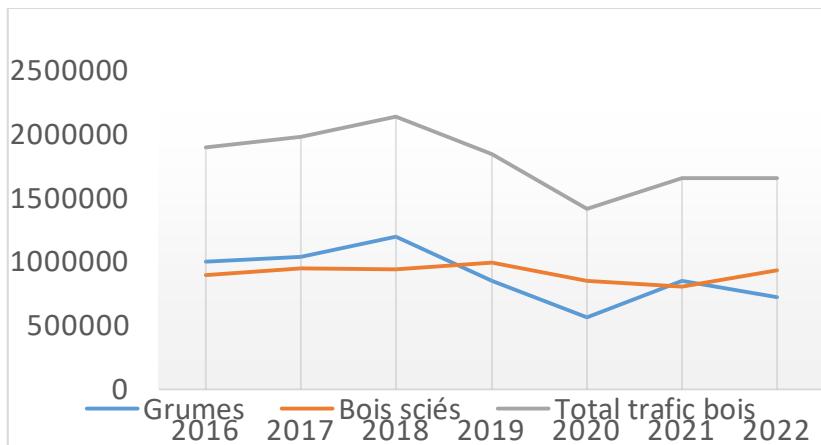
Les résultats encourageants qui ressortent des performances des deux environnements des affaires sont des indicateurs favorables pour l'amplification des initiatives économiques communes. Dans ce contexte où tous les signaux semblent être au vert, les Chambres patronales et consulaires du Cameroun et du Maroc ont un rôle de premier plan à jouer, en tant que secteur privé. Bras opérationnel de l'État, le secteur privé agit via des opérations individuelles ou à travers des regroupements importants portés par des associations corporatistes sectorielles au sein des Chambres de Commerce ou du Groupement des Entreprises. (GECAM pour le Cameroun et CGEM pour le Maroc). Par exemple, le partenariat liant la Casablanca Finance City (CFC) et l'Agence de Promotion des Investissements du Cameroun (API) par un Protocole d'Accord signé en 2019⁶⁵ est un modèle intéressant. Un cadre juridique qui vise à drainer les flux d'investissement de son écosystème d'entreprise vers le Cameroun. Dans cette optique, plusieurs contacts sont établis entre les acteurs publics et privés camerounais avec la CFC qui a reçu entre le mois de février et d'avril 2025 deux délégations venant du Cameroun, où il a effectué une « road show » économique au mois de juin 2025. Une mobilité qui témoigne de la pertinence d'un marché camerounais riche d'opportunités multiformes.

Le Bois, le cuir et le Textile

S'agissant du bois, le Cameroun est un exportateur net de ce produit ligneux au Maroc, sous ses formes brutes ou transformées. Le secteur du bois fait sa mue par un programme de transformation des grumes en 3 générations avant exportation. Toutefois au cours du processus, l'on note que le Maroc concentre à lui 6% du marché total du bois camerounais à l'export, selon les données fournies par le port de Douala sur le trafic bilatéral entre le port de Douala-Bonabéri et les ports marocains.

⁶⁴ L'Agence de notation américaine Fitch Ratings a confirmé la note du Maroc en lui attribuant un « BB+ » avec une perspective stable (source : Hebdomadaire Tel Quel, n° 1104 du 11 au 17 octobre 2024)

⁶⁵ La Casablanca Finance Authority est la première place financière africaine. Elle est « une initiative du gouvernement marocain lancée en 2021 ; elle abrite la CFC qui est une place financière ayant pour objectif d'encourager et de drainer les flux d'investissements vers l'Afrique en offrant une plateforme aux meilleurs standards aux investisseurs internationaux souhaitant contribuer au développement de l'Afrique », (cf, préambule du Protocole d'Accord entre la CFC et l'API , signé le 27 novembre 2019).



Source : Statistiques du Port Autonome de Douala 2023

Figure 1 : L'évolution du trafic de bois embarqué au port de Douala et part de marché du Maroc.

La tendance baissière du trafic en bois est due à l'effort de transformation du bois imposé par le Gouvernement depuis 2019. Toutefois, les chiffres traduisent bien la dynamique commerciale dans ce secteur stratégique qui révèle qu'en 2022, sur 1 656 540 tonnes de bois embarquées, 92 003 tonnes sont destinées aux ports marocains, soit 6% des parts de marché. La coopération dans le secteur du cuir est en cours de structuration sous la conduite du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, d'Économie sociale et de l'Artisanat du Cameroun avec le Cluster cuir de Fès et divers autres acteurs public et privé du Maroc. Cette coopération se décline aussi par des offres de formation professionnelle de courte durée dans ce domaine, dans le cadre de la coopération triangulaire avec le Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA).

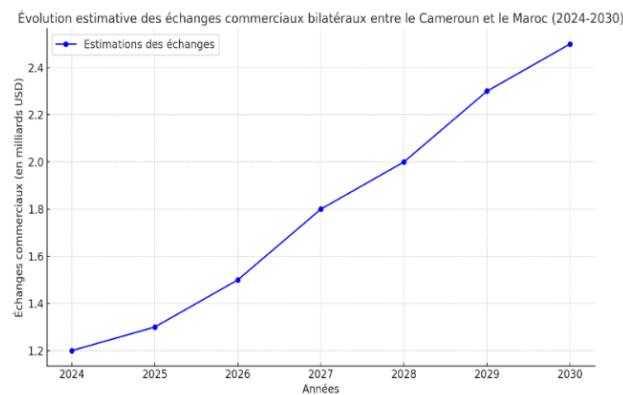
Au niveau du Maroc, les secteurs porteurs identifiés par le gouvernement concernent l'industrie (automobile, aéronautique, navale), les énergies renouvelables (transition énergétique, hydrogène vert), l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, l'*outsourcing* etc. Dans ces domaines, le Maroc a une assise technologique appréciable qui en a fait le premier producteur de véhicules sur le continent avec une moyenne de 700.000 voitures par an. Le même avantage technologique est visible dans le domaine de l'industrie aéronautique basée sur un écosystème important des filiales d'entreprises étrangères comme Airbus ou Boeing, délocalisées pour la fabrication des pièces d'aéronefs. Partant de cette base et poursuivant les objectifs du Nouveau Modèle de Développement (NMD) et la nouvelle Charte des investissements, le Maroc œuvre à la montée en gamme de ses produits dans tous les métiers d'avenir⁶⁶. A ceci, il faut ajouter la montée en gamme dans les secteurs du textile et du cuir (production technique), l'agro-industrie (alimentation animale, alimentation infantile, compléments alimentaires, fabrication de produits alimentaires de santé, fabrication de matériel d'irrigation par pivot, développement d'outils digitaux pour les exploitations agricoles).

S'agissant de ces deux pays, il y a lieu de se réjouir de la forte dynamique qui caractérise les rapports entre leurs associations d'opérateurs privés. À titre d'illustration, du mois de janvier

⁶⁶ Des arrêtés du chef du gouvernement publiés au bulletin officiel le 13 mars 2023 ont identifié plusieurs métiers d'avenir tels que les technologies du numérique et du digital, les industries (pharmaceutiques, de l'énergie renouvelable, navale), la mobilité (autonome, électrique, ferroviaire et maritime), autres secteurs (robotique, électronique de puissance, semi-conducteurs et composants associés, compteurs intelligents, etc...) (cf. Charte des investissement 2022, P.09)

au mois de septembre 2024, plusieurs missions économiques marocaines ont été organisées au Cameroun. Celles-ci sont l'œuvre de l'Agence marocaine des Investissements et des Exportations (AMDIE), l'Association marocaine des Exportateurs (ASMEX), la Fédération marocaine de l'Électricité et de l'Electronique (FENELEC), la Chambre de Commerce de Rabat-Salé-Kénitra. À côté, le Centre International de Développement du Commerce de l'OCI a également organisé deux missions économiques importantes sur la même période. Il s'agit notamment des *ICDT Coffee-Meet* dédiés au café, au mois de novembre 2023, puis les *ICDT Invest Days* au mois de septembre 2024. Dans la foulée plusieurs missions économiques et commerciales au Cameroun tout au long de l'année 2024. Cette dynamique est soutenue par le nouveau code des investissements adopté au Maroc en 2022, dont le mécanisme 5 prévoit l'encouragement du développement des entreprises marocaines à l'étranger⁶⁷.

Si le mouvement inverse ne semble pas perceptible selon le même format, il est toutefois utile de relever que des Missions d'études et de partage d'expériences sont régulièrement initiées par des officiels camerounais des secteurs publics et privés dans divers secteurs, dans l'optique de renforcer la coopération économique entre le Maroc et le Cameroun. Au cours des missions économiques évoquées supra, des approvisionnements en quantité importante de marchandises (poudre de cacao et autres dérivés, café, coton, bois, machines, appareils électriques divers, etc.) ont été sollicités de part et d'autre. Des intrants nécessaires au développement de l'industrie agroalimentaire et textile marocaine. Ceci laisse présager d'un accroissement du volume des échanges commerciaux bilatéraux et triangulaires renforcés par la multitude d'Accords de Libre Échange (ALE) signés par le Maroc avec divers pays, mais aussi du fait des grands chantiers en cours dans le Royaume en raison des grands événements sportifs à l'horizon 2030 (l'extension de la ligne à grande vitesse Casablanca-Agadir nécessitant par exemple du bois).



Source : Données compilées par les Auteurs

Figure 2 : Analyse estimative de la croissance progressive du commerce entre le Maroc et le Cameroun. Les données sont basées sur des estimations hypothétiques.

II. Perspectives conjointes de la coopération économique bilatérale entre le Cameroun et le Maroc à l'aune de la ZLECAF.

La Zone de Libre-Echange Continentale africaine (ci-après ZLECAF) est le projet phare de l'Union africaine (UA) et constitue son plan directeur pour un développement inclusif et durable dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA. L'Accord portant création de la ZLECAF a

⁶⁷ Le nouveau code des investissements au Maroc adopté en 2022, objectif 5 de la Charte, P. 04.

été signé le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda). Signé par les 54 pays africains dont 48 l'ont ratifié⁶⁸, le Traité portant création de la ZLECAF a pour finalité d'éliminer 97% des tarifs sur le commerce intra-africain. Le Cameroun l'a ratifié en 2021 et le Maroc en 2022. Entré en vigueur en 2019, l'Accord de la ZLECAF s'appuie sur divers instruments constituant ses annexes. Il s'agit notamment des listes de concessions tarifaires ; les règles d'origines, la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle, la facilitation des échanges ; les barrières non tarifaires ; les obstacles techniques au commerce ; les mesures sanitaires et phytosanitaires, le transit et enfin les mesures correctives commerciales. La ZLECAF est, en termes de pays membres, le plus grand Accord de libre-échange au monde pour un marché d'environ 1,3 milliard d'habitants⁶⁹.

S'il est acquis que des négociations se poursuivent au niveau de l'UA pour convenir conjointement des règles d'origine et des tarifs conditionnant l'accès libre aux commerçants africains aux différents marchés intrarégionaux sur une base préférentielle, le Cameroun et le Maroc, déjà signataires de l'Accord sur la ZLECAF, pourraient élargir leur champ de coopération dans ce cadre. Quoique le Cameroun seul fasse partie de l'Initiative de commerce guidé de la ZLECAF aux côtés des 07 autres États inscrits dans cette phase pilote⁷⁰, ses échanges avec le Maroc sont dynamiques⁷¹.

À titre d'illustration, en 2021, les importations en provenance des pays africains représentent seulement *10,1% des importations totales, avec environ 2 millions tonnes, pour une valeur de 389,3 milliards de FCFA*, les importations en provenance du Maroc se sont établies à 99,5 milles tonnes pour une valeur de 44,5 milliards en 2021, qui doit 1,2% des importations globales du Cameroun⁷². Ces transactions commerciales bilatérales reposent sur une coopération interportuaire solide entre les établissements portuaires des deux pays. En effet, Le Port Autonome de Douala entretient d'importants échanges avec le secteur portuaire et maritime marocain, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. C'est le cas de la Coopération avec le Port de Tanger Med qui concentre 99% des échanges maritimes avec le Cameroun, suivi du Port d'Agadir et de Casablanca. L'opérationnalisation future du Port de Dakhla Atlantique pourrait exercer un effet accélérateur sur la dynamique des imports-exports entre les deux pays, 90% du commerce mondial se faisant par voie maritime.

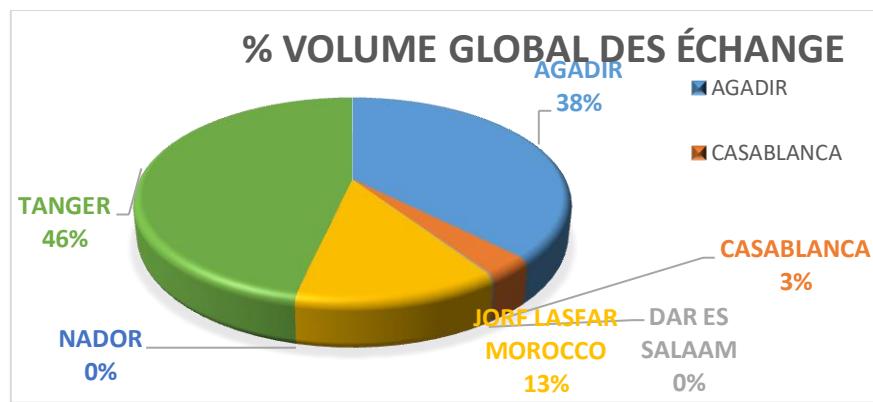
⁶⁸ Secrétariat de la ZLECAF, Les 48 signataires de l'Accord qui ont déposé leurs instruments de ratification de la ZLECAF sont : (classés par date) : Ghana, Kenya, Rwanda, Niger, Tchad, Eswatini, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Namibie, Afrique du Sud, République du Congo, Djibouti, Mauritanie, Ouganda, Sénégal, Togo, Égypte, Éthiopie, Gambie, Sierra Leone, Zimbabwe, Burkina Faso, São Tomé & Príncipe, Guinée équatoriale, Gabon, Maurice, Rép. centrafricaine, Angola, Lesotho, Tunisie, Cameroun, Nigeria, Malawi, Zambie, Algérie, Burundi, Seychelles, Tanzanie, Cap-Vert, République démocratique du Congo, Maroc, Guinée-Bissau, Botswana, Comores, Mozambique et Libéria, en octobre 2024, Disponible à l'adresse : <https://au-afcfta.org/> (Consultée le 28 novembre 2024).

⁶⁹ République du Cameroun, Guide sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun, op.cit., pp.48-49.

⁷⁰ République du Cameroun, Guide sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun, op.cit., p.50

⁷¹ Le Royaume du Maroc ne fait partie de cette initiative.

⁷² Données de l'Institut Nationale des Statistiques du Cameroun rapportés par le Port autonome de Douala (document fourni à l'Ambassade en mai 2023 lors des 1ères Rencontres Économiques Maroco-camerounaises sur le bois et le cuir tenues du 10 au 12 mai 2023 au Maroc).



Source : Statistiques du Port Autonome de Douala 2022

Figure 3 : Répartition des échanges avec les différents ports marocains en 2022

Port de Tanger : principale place portuaire marocaine où se déroule les échanges avec le port de Douala-Bonabéri avec 46% des échanges.

Agadir : 2e place portuaire.

Conscient de la dynamique impulsée par la ZLECAF en matière du commerce intrarégional, les entités opérationnelles des échanges commerciaux internationaux comme le Port autonome de Douala ont mis en place de nombreuses facilités. Il en est ainsi des facilités pour le commerce intra-régional, avec un quai dédié pour le trafic régional dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale (ZLECAF)⁷³.

De nombreuses opportunités de coopération économique bilatérale entre le Cameroun et le Maroc se dessinent également dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution par les deux pays⁷⁴. Contrairement aux craintes exprimées par les opérateurs étrangers face à la politique publique visant la substitution des importations, les Autorités camerounaises mettent l'accent sur les possibilités de développer des investissements locaux à travers des initiatives de transformation des matières premières locales sur place, telles que le bois (le Plan Bois prévoit d'arrêter l'exportation de bois en grume et développer une industrie du bois destiné à la consommation nationale et internationale), les mines, les produits agricoles via l'agro-industrie. Pour l'illustrer, le Plan Poisson (produire localement 50% de la demande nationale ainsi que 100% de l'aliment) est porteur pour le Maroc, dont l'Agence de Développement de l'Aquaculture (ANDA) développe une coopération technique et institutionnelle avec le ministère camerounais de l'Élevage des Pêches et des Industries animales (MINEPIA) et des opérateurs privés camerounais du secteur.

À titre d'analyse comparée, la convergence des secteurs prioritaires pour les économies du Maroc et du Cameroun (Énergie, infrastructures, agro-industrie, industrie du textile et cuir, transformation locale des produits, industrialisation, développement durable, économie numérique) offre d'immenses possibilités de collaboration en termes d'installation d'unités locales de transformation des matières premières dont la plus-value pourrait renforcer les

⁷³ Documents du Port autonome de Douala, 2022, Disponible à l'adresse : www.pad.cm, consulté le 12 octobre 2024).

⁷⁴ Les incitations à la substitution des importations par la production locale représentent le 6^e objectif de la Charte des Investissements du Royaume du Maroc en droite ligne avec le Nouveau Modèle de Développement (Cf. Charte des Investissements, P.04, consulté le 13 décembre 2024).

chaînes de valeur régionales dans le cadre de la ZLECAF. Dans cette perspective, les échanges devraient se renforcer pour une prospérité partagée.

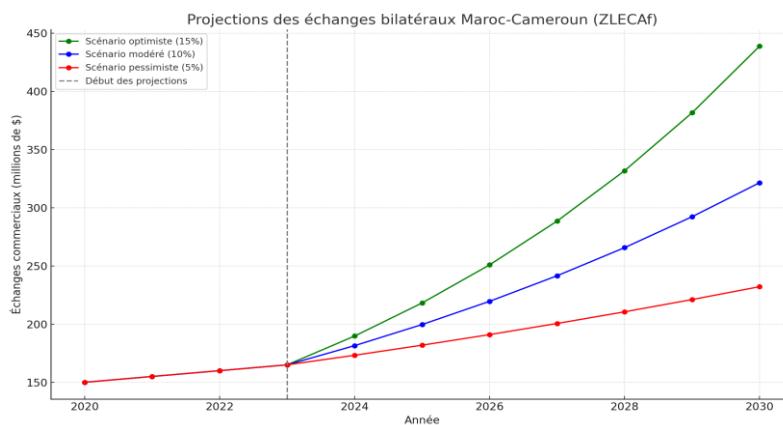
Ainsi, la réduction des importations par la production locale en plus des différences liées à l'avantage technologique pour l'un et l'avantage en dotation naturelle pour l'autre, laissent transparaître une véritable complémentarité. De même, l'appartenance du Maroc et du Cameroun à l'OMC, à la ZLECAF ou encore à l'OCI (les préférences tarifaires accordées mutuellement entre les États membres de l'OIC, permettent aux exportateurs de bénéficier d'un accès préférentiel à de nouveaux marchés au sein de l'espace de l'OCI)⁷⁵ à l'Union Européenne via un Accord de libre-échange pour le Maroc et un Accord de Partenariat Economique pour le Cameroun par ailleurs membre de la Casablanca Finance City, sont autant de passerelles pour intensifier le commerce et les investissements entre les deux pays en termes de commerce de marchandises, de services ou d'investissements directs étrangers. Ce d'autant plus que l'article 18 (3) de l'Accord de la ZLECAF « n'annule, ne modifie ni n'abroge les droits et obligations découlant d'accords commerciaux préexistants que les États parties ont conclus avec de tierces parties ». Ce texte va plus loin dans la préservation des acquis des normes régionales favorables à l'intégration économique en son article 19 (2) qui stipule que :« les États parties qui sont membres d'autres communautés économiques régionales, d'autres accords commerciaux régionaux et d'autres unions douanières, et qui ont atteint entre eux des niveaux d'intégration régionale plus élevés que ceux prévus par le présent Accord maintiennent ces niveaux entre eux ».

En tout état de cause, le cadre juridique ambitieux incarné dans l'Accord portant création de la ZLECAF offrira un espace commercial de dimension continentale, permettra de trouver des intrants à partir de tous les pays africains pour l'industrie comme celle du Maroc à des tarifs limités, bâtira des écosystèmes industriels complémentaires interconnectés aux chaînes de valeur communes à travers la région africaine⁷⁶. Le programme regroupant les pays africains de l'Atlantique (Initiative atlantique) lancé par le Maroc en 2022 constitue un nouveau cadre de coopération prometteur pour les économies de ce corridor maritime qui devrait être érigé, selon S.E. Nasser BOURITA, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidents à l'Étranger du Maroc en « pôle stratégique et économique, en zone de jonction, de coopération et d'union »⁷⁷. Une zone composée de 23 pays représentant 46% de la population africaine, un espace concentrant 55% du PIB africain et ses économies réalisant 57% du commerce continental.

⁷⁵ Rapport sur « les opportunités et défis de la révision des textes juridiques du Système des Préférences Commerciales de l'OCI SPC-OCI), élaboré conformément à la recommandation de la 3^e Réunion Ministérielle du Comité des Négociations Commerciales du SPC-OCI, qui s'est tenue les 10-11 juin 2024 à Istanbul, République de Turquie, CIDC, septembre 2024, P.18.

⁷⁶ Les Cahiers Du Matin « Morocco : an economic hub between Africa and the world », édition spéciale, février 2021, pp18-19 (Extraits de l'interview de M. Abdou DIOP, Président de la Commission Afrique de la CGEM.

⁷⁷ Extrait de la Déclaration de M Nasser Bourita à la Conférence ministérielle sur le lancement du Processus des Pays Africains de l'Atlantique dit processus de Rabat, 08 juin 2022.



Source : Données compilées par les Auteurs

Figure 4 : projections des échanges bilatéraux entre le Maroc et le Cameroun dans le cadre de la ZLECAF

Toutefois, malgré ces perspectives prometteuses, de nouveaux défis attribuables aux répercussions des crises successives interrogent et dressent des scénarios plutôt pessimistes, comme le révèle le graphique ci-dessus résultant des tendances générales. C'est le cas notamment des retours à la souveraineté de production, la promotion des importations utiles via les politiques d'import-substitution, les replis divers, l'éclosion des barrières non tarifaires sur le motif de sécurité, qualifiés de « nouveaux protectionnismes ». Le professeur Simon J. Everett de l'Université de Saint-Gall l'illustre bien en relevant que « entre le sommet du G20 à Washington de fin 2008 où les grands de ce monde ont promis de laisser les frontières ouvertes et celui de novembre 2011, les États ont fait adopter près de 1200 mesures protectionnistes »⁷⁸. Il en est de même des mesures correctives commerciales notifiées à l'OMC⁷⁹.

Conclusion

La coopération économique entre le Royaume du Maroc et la République du Cameroun, analysée dans le cadre plus large de la ZLECAF, révèle une dynamique bilatérale structurée, ambitieuse et en évolution constante. Cette étude avait pour objectif principal d'interroger dans quelle mesure cette relation constitue un levier de structuration économique régionale, à la fois pour les deux pays concernés et pour le continent africain dans son ensemble. La problématique posée – à savoir si cette coopération peut s'imposer comme un modèle structurant dans le contexte de l'intégration continentale – trouve une réponse nuancée au terme de notre analyse.

Nos hypothèses de départ sont globalement confirmées. La première, postulant une volonté politique forte et une convergence d'intérêts stratégiques entre le Maroc et le Cameroun, est validée par la densité des accords signés, la diversité des secteurs d'intervention (banques, BTP, infrastructures, télécommunications, etc.), et l'activation d'un dialogue économique

⁷⁸ DEDIEU, Franck. « Les nouveaux protectionnismes. Pratiques d'une mondialisation désenchantée », dans Ramses 2013, Paris, Institut français des relations internationales, 2012, p. 74-77 (Coll. « Ramses »), Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/ifri.demon.2012.01.0074>. (Consulté le 13/12/2024).

⁷⁹ Organisation mondiale du commerce, Rapport sur le commerce mondial 2023, « La remondialisation pour un avenir sûr, inclusif et durable », 2023 p.29.

continu porté par les plus hautes autorités des deux États. La seconde hypothèse, relative aux limites structurelles freinant le plein déploiement de cette coopération, est également confirmée : les obstacles logistiques, les asymétries institutionnelles, les barrières non tarifaires et l'absence d'alignement harmonisé des cadres réglementaires en constituent les principales manifestations. Enfin, notre troisième hypothèse – selon laquelle la ZLECAF pourrait offrir une plateforme de convergence pour surmonter ces limites – se vérifie sous certaines conditions, notamment la mutualisation des politiques sectorielles, la mobilisation d'instruments de financement conjoints, et l'ancrage de cette coopération dans des chaînes de valeur continentales intégrées.

Ainsi, l'étude montre que la coopération économique Maroc-Cameroun dépasse le cadre symbolique ou diplomatique : elle repose sur des intérêts réels, des complémentarités productives et une volonté partagée de renforcer les capacités endogènes. Toutefois, pour atteindre pleinement l'objectif de transformation économique recherché, il est nécessaire de renforcer l'opérationnalisation des partenariats à travers des instruments de suivi, d'évaluation, de financement et de capitalisation de l'expérience. Le développement d'un cadre normatif cohérent avec les standards de la ZLECAF est également crucial.

Les limites de cette recherche tiennent à l'absence de données empiriques de terrain (entretiens, enquêtes d'impact) et à l'ancrage essentiellement documentaire de la méthodologie. Elles pourraient être levées dans le cadre de travaux futurs mobilisant des approches comparatives (par exemple avec d'autres pays africains partenaires du Maroc), ou intégrant des perspectives microéconomiques sur les effets de la coopération sur les entreprises locales.

En définitive, la coopération maroco-camerounaise peut bel et bien s'inscrire comme un exemple emblématique de partenariat Sud-Sud à fort potentiel, à condition d'être renforcée par des mécanismes institutionnels robustes, une vision stratégique partagée, et un ancrage résolu dans les objectifs de la ZLECAF. Elle représente ainsi non seulement une illustration concrète des ambitions panafricaines, mais aussi un laboratoire de transformation structurelle au service d'une Afrique intégrée, compétitive et solidaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

OUVRAGES :

ABOURABI, Yousra, « La politique africaine du Maroc : Identité de rôle et projection de puissance », Tome 12, Brill, (2020).

BANZEU, Perrin. « *Ciments de l'Afrique à la conquête du Cameroun : Essai* », BoD-Books on Demand, (2017).

CHOUALA, Yves Alexandre. « La politique extérieure du Cameroun : doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales », Edition Kartala, (2014).

ECHKOUNDI Mhammed, HAFID Hicham, « *l'Afrique est mon continent : le Maroc, acteur majeur de la coopération afro-africaine* », éditions la Croisée des chemins, (2019).

EL QOUR Tahar, « La diplomatie économique au Maroc : Analyse de la période 1999-2007 », Volk Imprimerie, Tanger (2017).

HARAKAT, Mohamed. « La nouvelle diplomatie économique en Afrique : paradigmes et modèles », (2020).

IRAQI Ahmed, « *Le Maroc et l'Afrique : Ébauche nostalgique d'une histoire multiséculaire et pluridimensionnelle* », Éditions Aparis-Edilivre, (2019).

IRAQI, Ahmed. « Géopolitique des investissements marocains en Afrique : Entre intérêt économique et usage politique », Editions L'Harmattan, (2020).

KSIKES, Driss. « *Mythologies marocaines de l'eldorado européen* », La pensée de midi, vol. 22, no 3 (2007).

LEQUESNE, Christian. « *Les États et leur outil diplomatique* », dans Manuel de diplomatie, Paris, Presses de Sciences Po, (2018).

ARTICLES :

DOHET, Julien. « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. n° 2370-2371, no 5 (2018), p. 5-58, p. 5. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/cris.2370.0005> (Consultée le 02 octobre 2024).

HUBLIN, Jean-Jacques et al. « *New fossils from Jebel Irhoud, Morocco and the pan-African origin of Homo sapiens* », Nature, vol. 546, no 7657 (2017/06/01 2017), p. 289-292, <https://doi.org/10.1038/nature22336>. (Consultée le 02 Janvier 2025).

GRAY et la Théorie de la collaboration, cité par Olga Navarro-Flores, in « le Partenariat en coopération internationale, paradoxe ou compromis ! », édition Presse de l'Université du Québec.

EL BOUABELLAOUI Latifa, « ICDT INVEST DANS BANJUL : au-delà des attentes », Revue TIJARIS (dédié au commerce et à l'investissement international et intra-OCI), n° 178, janvier-février 2024.

DEDIEU, Franck. « Les nouveaux protectionnismes. Pratiques d'une mondialisation désenchantée », dans Ramses 2013, Paris, Institut français des relations internationales, 2012, p. 74-77 (Coll. « Ramses »), Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/ifri.demon.2012.01.0074>. (Consulté le 13/12/2024).

MEYO NZE Abigaïl, « Relations Cameroun Maroc (1999-2019): accords et conventions bilatérales, analyse d'une décennie de coopération fructueuse », les cahiers de l'ACAREF, Tome 3, volume 5, no 11, Février 2023.

DOCUMENTS OFFICIELS ET RAPPORTS :

République du Cameroun, Office central de promotion extérieure, « *Les Atouts Économiques du Cameroun, Guide pratique des potentialités économiques du Cameroun* », 2024.

République du Cameroun, Institut national de la statistique « *Commerce extérieur du Cameroun en 2023* », 2023.

Stratégie nationale de Développement SND30, document de référence publié par le ministère camerounais de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), 2020. Disponible à l'adresse : <https://minepat.gov.cm/fr/snd30/> (Consulté le 20/11/2024).

Communiqué Conjoint de la 2e Commission mixte de Coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc.

République du Cameroun, Guide sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun, 2023.

République du Cameroun, Guide pratique pour investir au Cameroun (DACC), Projet de la coopération Cameroun- Union Européenne, 2023.

Rapport sur « les opportunités et défis de la révision des textes juridiques du Système des Préférences Commerciales de l'OCI SPC-OCI), élaboré conformément à la recommandation de la 3e Réunion Ministérielle du Comité des Négociations Commerciales du SPC-OCI, qui s'est tenue les 10-11 juin 2024 à Istanbul, République de Turquie, CIDC, septembre 2024.

République du Cameroun, Institut national de la statistique, département des Synthèses Économiques « Commerce extérieur du Cameroun en 2022 » Décembre 2023.

Royaume du Maroc, Rapport général, « Le nouveau modèle de développement : Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous », 2021.

Organisation mondiale du commerce, Rapport sur le commerce mondial 2023, « La remondialisation pour un avenir sûr, inclusif et durable », 2023 p.29.

TEXTES JURIDIQUES

Royaume du Maroc, Constitution du royaume du Maroc, Dahir n° 1-11-91 du 27 chaabane 1432 (29 juillet 2011) portant promulgation du texte de la Constitution (BO n° 5964 bis du 30 juillet 2011), tel qu'adopté par voie de référendum le vendredi 28 rejab 1432 (1er juillet 2011).

République du Cameroun, la Constitution de la république du Cameroun, Loi n°96/06 du 18 janvier 1996, Portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008.

Royaume du Maroc, Charte d'investissement, Dahir n° 1-22-76 du 14 jounada I 1444 (9 décembre 2022) portant promulgation de la loi-cadre n° 03-22 formants charte de l'investissement.<

WEBOGRAPHIE :

Secrétariat de la ZLECAF, États parties. Disponible à l'adresse : <https://au-afcfta.org/state-parties/> (Consulté le 26/10/2024).

Statista Research Department « Le Maroc - Faits et chiffres : Dynamisme économique du royaume marocain », Disponible à l'adresse : <https://fr.statista.com/themes/5394/le-maroc/#topFacts> (Consultée le 24 Aout 2024).

Texte intégral du Discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI devant le 28e sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, le mardi 31 janvier 2017, Disponible à l'adresse : <https://www.cg.gov.ma/fr/discours-et-activites-royales/texte-integral-du-discours-prononce-par-sm-le-roi-mohammed-vi-devant>. (Consultée le 15 septembre 2024).

Visite d'une délégation camerounaise à l'institut de formation ferroviaire, Disponible à l'adresse :
<https://www.iff-ma.com/visite-dune-delegation-camerounaise/> (Consultée le 15 mai 2025).